



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-douzième session

Rome, 26-28 septembre 2018

PLATEFORME POUR LA PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Résumé

Le présent document explique le concept de biodiversité et de prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches. Il rappelle les principales conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité qui s'est tenue en 2016 à Cancun (Mexique), et présente le concept et les objectifs de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité (Plateforme). L'objectif est d'informer le Comité des produits en ce qui concerne l'établissement de la Plateforme.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à prendre note des informations reçues concernant l'établissement de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. René Castro-Salazar
Sous-Directeur général
Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux
Courriel: Rene.Castro@fao.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



CCP 72

I. Introduction

1. Le présent document explique le concept de biodiversité et de prise en compte systématique de la biodiversité. Il rappelle les principales conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité qui s'est tenue en 2016 à Cancun (Mexique), l'accueil favorable qu'a réservé la Conférence, à sa quarantième session, à la décision de la FAO de jouer le rôle de plateforme de la biodiversité, et informe le Comité des produits des résultats de la première activité de la Plateforme (un dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles).

II. Contexte

2. La biodiversité, ou diversité biologique, renvoie à l'éventail des organismes vivants de toutes origines, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les ensembles écologiques dont ils font partie. Cette notion renvoie aussi à la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi qu'au sein des écosystèmes.

3. La biodiversité contribue de façon importante à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. Tous les secteurs agricoles (cultures et élevage, forêts, pêche et aquaculture) sont dépendants de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qu'elle sous-tend. Parallèlement, ces secteurs sont susceptibles d'avoir une influence sur la biodiversité de manière directe et indirecte.

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a placé la diversité biologique au centre de nombreuses activités économiques, notamment celles en rapport avec les secteurs de l'agriculture durable. Il préconise la prise en compte systématique de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et un accès approprié à celles-ci, comme décidé à l'échelle internationale. Une intégration efficace de la biodiversité devrait contribuer à la réalisation des cibles des ODD et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité¹ pertinents, dont la plupart ne semblent pas en voie d'être atteints dans les délais prévus (d'ici à 2020).

5. La biodiversité et les services écosystémiques sont essentiels pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition (ODD 2). Tous les secteurs agricoles (cultures et élevage, forêts, pêche et aquaculture) sont dépendants de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qu'elle fournit. Outre la fourniture directe d'aliments, la biodiversité fournit des services écosystémiques qui bénéficient indirectement à la production agricole via les cycles nutritifs, la décomposition de la matière organique, la formation et la remise en état du sol, la purification de l'eau, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, et la pollinisation.

6. La biodiversité joue un rôle majeur dans l'éradication de la pauvreté (ODD 1). Des écosystèmes en bonne santé sont essentiels pour renforcer la résilience et la production agricole dans un contexte de changement global, et notamment de changement climatique. Dans le monde, un grand nombre de pauvres dépendent directement de la biodiversité et des services écosystémiques, et leurs moyens d'existence sont les premiers et les plus affectés par la perte de biodiversité. Les producteurs des systèmes traditionnels et de petits exploitants ont de tout temps utilisé la biodiversité, notamment l'agrobiodiversité, comme mécanisme de parade et d'assurance afin d'obtenir une plus grande souplesse et de répartir ou de réduire les risques face à l'incertitude croissante et aux chocs. Une part bien plus grande de la population humaine serait touchée par une diminution de la fourniture de services écosystémiques liés à la production alimentaire, à la nutrition, à l'eau et à l'assainissement. L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles devrait largement contribuer à la réalisation des ODD 2, 14 et 15, et du Programme 2030 dans son ensemble.

¹ On compte 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, définis dans le cadre de cinq Buts stratégiques.
<https://www.cbd.int/sp/targets/>

7. Les définitions et les interprétations des expressions «intégration» et «prise en compte» varient selon les secteurs, et les besoins et les situations des pays peuvent déterminer comment cette intégration est définie et mise en œuvre. Ainsi, le Groupe scientifique et consultatif du Fonds pour l'environnement mondial a défini l'intégration comme «le processus d'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les politiques, stratégies et pratiques des principaux acteurs publics et privés qui ont une incidence sur la biodiversité ou en dépendent, afin de la conserver et de l'utiliser de manière durable et équitable tant au niveau local qu'au niveau mondial»². Le même document fait observer que l'intégration est un processus à long terme, une expérience sociale qui consiste à modifier les structures de valeurs des institutions et des individus et qui a des conséquences cruciales pour le monde naturel et les humains qui en dépendent. Une bonne gouvernance et des institutions solides sont des facteurs-clés de succès.

III. Proposition de la FAO de faire office de Plateforme de la biodiversité

8. La FAO s'emploie de longue date à atteindre son objectif, à savoir atténuer la pauvreté rurale et mettre un terme à la faim et à la malnutrition, en prônant un développement agricole durable et en mettant en œuvre des approches écosystémiques. La FAO a développé une panoplie d'instruments, de directives, d'outils et d'autres matériels techniques prenant systématiquement en compte les questions de biodiversité, et qui s'avèrent particulièrement utiles lorsqu'ils sont mobilisés de manière coordonnée, à l'échelle des pays, par les instances responsables de l'agriculture et de l'environnement.

9. À la quarantième session de la Conférence de la FAO³, les participants se sont félicités que l'Organisation ait décidé de jouer le rôle de Plateforme de la biodiversité⁴ et lui ont demandé de faciliter, en collaboration avec ses partenaires, et de manière cohérente et structurée, l'intégration des actions menées en faveur de la conservation, de l'utilisation durable, de la gestion et de la régénération de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles, aux niveaux national, régional et international. La Plateforme a une portée mondiale et vise à améliorer la coordination intersectorielle des politiques et des pratiques afin d'assurer la prise en compte de la diversité biologique par un large éventail de parties prenantes. Le processus mondial est mis en œuvre via des activités régionales et nationales. Concernant tout particulièrement les ODD 2, 14 et 15, la Plateforme a pour objectif d'intégrer la biodiversité en:

- stimulant les échanges entre gouvernements, communautés de pratique et autres parties prenantes;
- favorisant les échanges d'informations et de données sur la diversité biologique et les pratiques et politiques agricoles respectueuses de la biodiversité entre les différentes parties prenantes;
- traduisant les connaissances en recommandations stratégiques applicables à l'intention des organes directeurs et statutaires de la FAO.

10. Cette plateforme vise principalement à promouvoir et à faciliter l'adoption dans tous les secteurs agricoles de bonnes pratiques venant appuyer la conservation et l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité, et stimuler la productivité, la stabilité et la résilience des systèmes de production dans le cadre d'une approche intégrée. Il faudra par ailleurs, pour parvenir à cet objectif, instaurer une coordination plus poussée entre les différents secteurs agricoles, car aucun n'est en mesure d'aborder seul la problématique de la biodiversité.

² Huntley, B.J. et Redford, K.H. (2014). 'Mainstreaming biodiversity in Practice: a STAP advisory document'. Fonds pour l'environnement mondial, Washington.

³ C 2017/33

⁴ CBD/COP/DEC/XIII/3, paragraphe 5

IV. Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles

11. Une des premières activités majeures de la Plateforme a été un Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles (le Dialogue), organisé par la FAO du 29 au 31 mai 2018. Ce Dialogue a été organisé conjointement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). À l'approche de l'événement, une consultation électronique a été organisée via le Forum de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin de recueillir des commentaires et des suggestions utiles pour le Dialogue⁵.

12. Ce Dialogue a rassemblé environ 250 experts et parties prenantes représentant un large éventail d'acteurs, dont des gouvernements, le secteur de la recherche, des organisations de la société civile, le secteur privé et des organisations intergouvernementales⁶.

13. Les participants ont confirmé la nécessité et l'opportunité de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Ils ont également fait le point sur les efforts consentis pour favoriser la prise en compte de la biodiversité et sur l'expérience acquise à différents niveaux, et ont dégagé des axes de travail communs en vue du développement d'approches intégrées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, à l'appui des objectifs de développement durable, et de l'augmentation de la production pour faire face à l'accroissement de la demande en denrées alimentaires. Ils se sont penchés sur les futures activités concrètes de la FAO en tant que Plateforme de la diversité biologique à l'appui de la prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles et entre eux à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

14. Quatre groupes de travail ont abordé ce sujet selon des points de vue différents: gouvernance mondiale; politiques et législations nationales; mesures incitatives et investissement; et mécanismes de certification volontaire. Les résultats des discussions des groupes de travail ont été présentés le 31 mai 2018 lors d'un débat de haut niveau auquel ont participé des représentants des ministères de l'agriculture et de l'environnement.

15. On trouvera à l'annexe du présent document les discussions des groupes de travail, telles que résumées par les coprésidents des groupes de travail⁷.

V. Suite que le Comité est invité à donner

16. Le Comité sera informé des mesures prises par le Secrétariat pour mettre en place la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, et de celles qui sont prévues.

17. Le Conseil est invité à prendre note des informations reçues.

⁵ <http://www.fao.org/fsnforum/activities/discussions/biodiversity-mainstreaming>

⁶ <http://www.fao.org/about/meetings/multi-stakeholder-dialogue-on-biodiversity/fr/>

⁷ M. Mohammad Hossein Emadi (Iran) et Mme Martha Bárcena Coqui (Mexique), M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil), M. François Pythoud (Suisse) et M. Godfrey C. Magwenzi (Zimbabwe), Mme Gunnvor Berge (Norvège) et M. Brian Baldwin (Réseau international agroalimentaire)

Annexe

Rapport conjoint des coprésidents des groupes de travail du Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles

Les participants ont émis divers points de vue sur ce que la Plateforme devrait être et devrait faire. Elle doit tout d'abord être complémentaire des autres initiatives, sans faire double emploi. Elle doit ensuite tirer parti du rôle que joue la FAO en tant que forum neutre pour les dialogues sur les politiques, de son pouvoir fédérateur et de facilitation à différents niveaux et de son appui technique et de ses fonctions de gestion des connaissances.

Ils ont insisté sur le fait que la Plateforme devait envisager une approche systématique avec les Conventions de Rio, renforcer les synergies et utiliser les objectifs de développement durable pour créer des liens et adhérer aux objectifs de mise en œuvre. Ceci nécessitera un changement transformationnel et une vision intégrée de l'agriculture et des systèmes alimentaires. On s'attend à ce que les conclusions de ce Dialogue soient l'un des points saillants de la quatorzième Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique en Égypte, à la base du mandat de la Déclaration de Cancun. L'espoir a été exprimé que la quinzième COP de la CDB organisée en Chine devienne le «Paris de la biodiversité» et mette l'accent sur les liens entre la perte de biodiversité et le changement climatique et sur les risques que représente le choix de l'inaction.

En réponse aux discussions constructives tenues au cours de ce Dialogue, la FAO va réfléchir attentivement aux mesures spécifiques qu'il convient de prendre dans le domaine de la prise en compte systématique de la biodiversité.

Trois questions transversales ont été abordées dans les débats tenus par les quatre groupes de travail: i) la nécessité absolue de préparer, au plus tard pour 2020 et en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes concernées, une stratégie pour la biodiversité qui détermine les futures activités; ii) le rôle de catalyseur de la gestion des connaissances; et iii) l'importance des systèmes de mesure.

La gestion des connaissances a été mise en avant en tant qu'important facteur de changement. Il a été demandé à la Plateforme de faciliter le partage des informations, notamment des études de cas et des communautés de pratiques dans les domaines de l'évaluation, des politiques et de la législation, et de promouvoir l'apprentissage chez les agriculteurs, les parties prenantes et les décideurs, en reconnaissant la valeur des savoirs locaux et autochtones en matière d'utilisation et de préservation de la biodiversité.

Un autre domaine dans lequel un appui a été demandé est la collecte des données et l'élaboration de systèmes de mesure et d'indicateurs afin d'évaluer l'impact et la performance des pratiques de gestion sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes, avec la participation du monde de la recherche et d'autres acteurs, tels que les consommateurs et les fournisseurs.

Les suggestions sont regroupées comme suit:

1. Gouvernance mondiale

- La Stratégie pour la biodiversité, à l'appui de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, sera examinée par les comités techniques, les conférences régionales et la Conférence; et a pour objectif d'intégrer la biodiversité dans tous les départements et toutes les activités de la FAO;
- Fournir, via la Plateforme de la diversité biologique, un forum neutre permettant aux gouvernements, aux communautés de pratiques et aux autres acteurs de la chaîne alimentaire d'établir des passerelles entre les secteurs, de trouver les synergies possibles, d'aligner les objectifs et d'élaborer des approches intersectorielles intégrées afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches;

- Faciliter le dialogue transversal et multipartite à l'échelle régionale et nationale, dans l'objectif d'identifier les lacunes et les opportunités, en mettant l'accent sur les processus, les politiques et la législation, notamment en matière de recherche, de mise en œuvre et d'impact;
- Jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une vision pour les systèmes alimentaires durables futurs, et d'un plan d'action mondial exhaustif sur l'intégration de la biodiversité dans les systèmes alimentaires et agricoles;
- Renforcer la coordination des travaux avec les autres instruments et forums internationaux concernés, en particulier le Secrétariat de la CDB;
- Contribuer au Cadre global sur la biodiversité au-delà de 2020 de la CDB en faveur de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité, notamment en fournissant des informations et des données de référence pour les engagements et les objectifs potentiels.

2. *Politiques et législations nationales*

- Aider les pays à renforcer la sensibilisation à la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques et à leur rôle essentiel pour le bien-être des hommes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Effectuer le suivi des initiatives régionales et nationales, des mécanismes de gouvernance et des approches réglementaires qui permettent d'intégrer efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs agricoles et entre eux; en recommandant les pratiques optimales et des modèles performants;
- Élaborer de nouveaux instruments, ou actualiser et compléter ceux existants (les codes de pratique, les directives, les normes, etc.) dans le but d'aider plus efficacement les pays en matière d'utilisation durable et de conservation de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles;
- Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration de la biodiversité, y compris des politiques, des engagements nationaux volontaires et des mesures réglementaires;
- Recenser et promouvoir les approches et les pratiques qui permettent d'intégrer efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs agricoles et entre eux, dans les paysages terrestres et marins (en s'appuyant sur l'expérience de l'agroécologie et des SIPAM) en mettant l'accent sur le renforcement des activités de recherche, de la formation et des systèmes de vulgarisation.

3. *Mesures incitatives, investissement et mécanismes de certification volontaire*

- Contribuer à l'amélioration des méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques dans les comptes nationaux et à la suppression des mesures dissuasives;
- Aider les pays à examiner et à réviser les programmes de mesures incitatives en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité dans les secteurs agricoles;
- Fournir une tribune neutre pour l'élaboration de normes relatives aux performances de l'agriculture qui pourraient servir de base en matière d'investissement privé responsable et de normes volontaires;
- Encourager l'investissement responsable qui tient compte de la biodiversité dans les systèmes alimentaires et agricoles afin de réduire la perte de biodiversité et de restaurer les écosystèmes;
- Contribuer à instaurer le dialogue, la confiance et la transparence parmi toutes les parties prenantes qui utilisent et ont un impact sur la biodiversité, et favoriser les changements systémiques et les chaînes de valeur inclusives;
- Encourager l'investissement en faveur de services de vulgarisation neutres et efficaces;
- Effectuer un inventaire des systèmes de certification en vigueur dans les différents secteurs agricoles et dans les différentes régions.

Pour conclure, il a été reconnu qu'il était nécessaire d'élaborer une vision à long terme de la façon de conjuguer biodiversité et systèmes alimentaires et agricoles durables afin de nous aider à œuvrer ensemble à la bonne exécution de nos activités respectives. À cet égard, les participants ont demandé à la FAO d'élaborer sa stratégie pour la biodiversité.